SÉNAT

du 30 Mars

Avant la séance

M. Maxime Lecomte du président de la gauche démocratique

La gauche démocratique a nommé M. Maxime Lecomte président, en remplacement de M. Léon Bourgeois.

La commission des retraites ouvrières

La commission des retraites ouvrières, a nommé président M. Cuvinot; vice-président, M. Audiffred, et secrétaires MM. Rey et Tourau.

La gauche radicale-socialiste

La gauche radicale-socialiste, réunie sous la présidence de M. Lintilhac, a pris l'initiative d'un manifeste en vue de constituer et a nommé un comité de rédaction composé de MM. Lintilhac, Maurice Faure, Bienvenu-Martin, Delpech et Golrand.

Ce comité est chargé, en outre, de se mettre en rapport, pour assurer la mise rédaction commune, avec les groupes de la majorité républicaine.

Le président informe le groupe qu'il s'est engagé de l'état des travaux de la commission sur le salaire arrêt des salaires des ouvriers.

Le projet sera mis à l'ordre du jour dès la rentrée prochaine.

La commission des finances

La Commission sénatoriale des finances, après avoir entendu M. Thomson sur le budget de la marine, n'est occupée de la loi des finances, et a disjoint l'article 22, autorisant le ministre à négocier en 1906, jusqu'à concurrence de 8 millions 6 cent mille francs, en capital, les inscriptions de rente, attribuées à l'Etat, par voie de donations ou legs.

M. Millies-Lacroix, rapporteur général, doit déposer vendredi son rapport sur le budget du Sénat mais on ne croit pas que le budget soit discuté avant jeudi prochain.

La séance

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Antonin Dubost.**

Sont déposés les rapports sur le budget des Colonies, de l'Agriculture et de la Marine.

Le tarif douanier avec la Suisse

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à proroger provisoirement l'application des droits du tarif minimum des douanes établi par la loi du 21 décembre 1905.

M. Touron dit que nous ne pouvons accorder cette prorogation qu'moyennant certaines garanties. La prorogation ne vaut que jusqu'au 15 juillet prochain; or, 6 cette date. M. Touron craint qu'on n'ait pu encore établir un régime définitif pour nos relations commerciales avec la Suisse.

Il propose donc qu'on fixe un délai au delà duquel la France ne saurait prolonger les négociations en vue de l'établissement d'un régime transitoire définitif avec la Suisse. M. Touron dépose un projet de résolution dans ce sens.

M. Doumergue répond que si les négociations avec le Suisse aboutissent, le projet de résolution est inutile. Si elles n'aboutissent pas, il faudra appliquer le tarif général, à moins d'élaborer un nouveau tarif minimum.

Le Ministre du Commerce promet que m. au 15 juin prochain, l'Etat n'est pas arrêté, le gouvernement saisira les Chambres de propositions en conséquence.

M. Touron retire son projet de résolution.

Le projet de loi est adopté.

M. Albert Gérard dépose son rapport budgétaire sur les Beaux-Arts.

On adopte le projet de loi autorisant la ville de Paris à emprunter la somme de à 500,000 francs destinée à assurer l'application de la loi sur le monopole des inhumations.

Création d'une École d'Arts et Métiers à PARIS

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi créant une école d'Arts et Métiers à Paris.

M. Leydet combat l'urgence.

M. Leydet craint que l'école de Paris détrôle les écoles provinciales. L'Industrie préfèrera toujours les élèves de l'école de Paris à ceux des écoles des départements.

M. Doumergue répond que ces craintes sont imaginaires; la vie des vingt écoles de province est assurée.

Finalement, l'urgence est déclarée par 193 voix contre 55. Le projet est adopté.

Lettre de change et billets à ordre

On aborde la proposition de loi modifiant l'art. 176 du Code de commerce.

M. Thézard, rapporteur, expose que la proposition a pour but d'obliger les banquiers, en cas de non-paiement d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, à prévenir le tireur ou le fer d'endosseur des motifs du refus de payer.

M. Pichon (Finistère) demande pourquoi la commission a élevé de 0,25 à 0,50 l'honoraire, et à l'huissier pour l'indemnier de cette obligation nouvelle de le lui.

M. Doumergue lui remarquer que l'huissier va encourir une responsabilité nouvelle qui mérite une compensation.

M. Dutahaya combat cet honoraire qu'il juge trop élevé.

Le chiffre de 0 fr. 25, proposé par MM. Dutahaya et Leydet, est adopté, au lieu de celui de 0 fr. 50.

Les warrants agricoles

On déclare l'urgence en faveur de la proposition modifiant le loi de 18 juillet 1898 sur les warrants agricoles.

M. Zogrand, rapporteur, expose l'économie de la proposition de loi et indique les modifications introduites par la Chambre, acceptées par la Commission. **MM. Gaudin de Villaine** et **Pessard** interviennent.

Le Ministre de l'agriculture demande au Sénat de maintenir le texte de la Commission.

L'ensemble de la loi, mis aux voix, est adopté.

La suite est renvoyée à vendredi et la séance est levée à 6 heures 20.

UNE INTERPELLATION

M. Gaudin de Villaine a annoncé qu'il interpellerait le gouvernement sur le mort d'André Régis, blessé durant les inventaires dans la Haute-Loire.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Alliance républicaine de Dunkerque

Les membres de l'*Alliance républicaine* sont invités à assister à l'Assemblée générale qui aura lieu dimanche 1er avril 1906, à 2 heures précises du soir, au local, 3, rue de l'Abreuvoir.

M. Défossé, président de la Société, candidat aux élections législatives de 6 mai 1906, exposera son programme.

Présence indispensable.

LA RÉGION

Grave accident dans une filature

A CANTELEU

Chômage de nombreux ouvriers

Hier matin, vers huit heures, à la filature de MM. Lorthiois frères, 36, quai de l'Ouest, à Canteleu, un accident, dont les conséquences auraient pu être encore plus graves, s'est produit à la machine à vapeur.

Un arbre de couche s'est brisé projetant des morceaux d'acier dans plusieurs directions. Le mécanicien, M. Liben, fut blessé assez grièvement par plusieurs parties du corps par les projectiles. On espère le sauver.

Mais sur les 500 ouvriers qu'occupe l'usine, 150 au moins subiront un chômage forcé de plus d'un mois.

L'INCENDIE DE LA FILATURE

à Armentières

La pompe 2 vapeur de Lille a continué à arroser le foyer de l'incendie pendant la nuit de mercredi à jeudi. Elle a regagné Lille jeudi matin.

Une équipe de pompiers armentérois est établie en permanence sur le lieu du sinistre.

LA HAINE CLÉRICALE

M. Mouke, garde champêtre, vient de déposer une plainte contre le curé de la commune, M. Hameaux. Ce dernier passant d'une religion dont le principe fondamental est la : « Aimez-vous les uns les autres » en rêvant Nazarène, le mot en pratique, comme l'on peut en juger.

Le garde champêtre, brave homme, estimé de tous, a accompagné comme il en avait reçu l'ordre, M. le percepteur lors de l'inventaire de l'église. Le curé ne peut le lui pardonner.

Depuis, le modeste fonctionnaire est en butte aux tracasseries et aux insultes du curé et des chires de cet énergumène.

Mme Mouke (femme du garde-champêtre) est malade à l'index. Les médecins ont prescrit à la malade de ne pas quitter la chambre. Le curé, informé de la chose, a prétendu que la malade n'était pas malade, qu'elle simulait, qu'elle faisait du chantage.

Et, dans le bulletin de Malgrange, il a publié un pamphlet qui dépasse en ordure et en cynisme tout ce qu'on a pu lire jusqu'à ce jour.

Il regrette beaucoup qu'il y ait des personnes qui prônent le mois aux Francs-maçons et à ceux qui viennent inventorier. Je ne dirait pas leur nom aujourd'hui mais plus tard.

« Ces gens sont des enfants au collège laïque et l'Etat leur nourrit des bourses. Ces bourses sont le produit de l'argent qui provient de la sueur des ouvriers et des cultivateurs ».

Or, dans la commune de Warbem, M. Mouke est le seul qui soit dans le cas signalé en chaire par le curé.

Son fils, un bon petit travailleur, a obtenu une bourse départementale et est pensionnaire au collège Jean-Bart. Sa fille suit le cours complémentaire de l'école laïque de la rue des Vieux-Remparts.

Entre les deux piliers de l'église, à l'endroit où le garde champêtre affiche les actes administrativés, une grande pancarte a été apposée « Nicho à Judas », et, sur les piliers des quelques cent des collées : « Mouke, garde-champêtre », « Mouke, garde-Judas », « Mouke, garde-bourbier ».

Bien chez Mouke Judas, garde-bourbier, déclarent-il. Et d'autres calomies que nous n'osons reproduire et qui évidemment sont bien les idées des ouailles du curé de Warbem.

Directement visé et nettement désigné, M. Mouke a, sous bénéfice, déposé une plainte, et il a bien fait.

Il est temps de mettre à nu ces prêtres de l'inquisition que la loi existe pour eux comme pour tout le monde.

Violent incendie à la fosse Gayant

A WAZIERS

Jeudi, vers six heures et demie du matin, un incendie d'une violence extrême, s'est déclaré à la fosse Gayant, de la Compagnie des mines d'Aniche, à Waziers, dans un tas d'environ dix mille mètres cubes de naphtaline brûta, déposé sur le carreau de la mine, entre le puits et les bâtiments de l'usine de récupération des sous-produits de la houille.

Une étincelle enflammée tombée d'une locomotive qui passait à proximité détermine l'incendie qui, trouvant un aliment facile dans toutes les essences volatiles, se développe avec une rapidité extrême, lançant une énorme colonne de fumée, noire, nauséabonde, qui s'accumulait tout le ciel sur une longueur de plusieurs kilomètres.

Le sinistre fut aperçu par M. Raoul Dubron conseiller municipal de Douai, qui donna l'alarme.

Les premiers secours furent organisés par les ouvriers de l'usine, bientôt renforcés par les pompiers de Waziers dirigés par le lieutenant Pilocis. M. Lemay, directeur des mines d'Aniche, prévenu par téléphone, fit demander des secours à Douai.

A cent heures et demie du matin, le tocsin retentit en cette ville et les pompiers partirent pour Waziers avec la pompe à vapeur et plusieurs pompes à bras.

Déjà le feu était éteint, car M. Lemay avait coupé ex deux l'énorme tas de naphtaline en y faisant ouvrir une tranchée dans laquelle on avait jeté des wagons de sable et de cendres.

Vers huit heures et demie, le feu s'est brusquement éteint à la grande stupéfaction de ceux qui le combattaient.

Les pertes, qui sont importantes, sont couvertes par des assurances.

Sur les lieux du sinistre on remarquait M. Anselin, maire de Waziers et tous les officiers de pompiers de Douai.

Une foule nombreuses, venue de Douai, stationnait autour de la fosse.

Grève des faïenciers de Saint-Amand

Trente ouvriers et ouvrières de la manufacture de faïences de Moulin-des-Loups, occupée en magasin de dorure, viennent de cesser le travail à la suite d'une réduction de salaire.

Ces ouvriers étaient payés jusque là pour la décoration des bols à raison de un franc le cent, prix qu'on veut ramener aujourd'hui à 0 fr. 50. Ils considèrent qu'une femme assez habile peut faire chaque jour 200 bols, n'est donc une réduction de 0 fr. 90 par jour, presque la moitié du salaire.

Une entrevue doit avoir lieu entre le secrétaire du syndicat et la direction.

Un enfant tombé d'un troisième étage

A BOULOGNE

Mort de la victime

Le petit Fontaine, âgé de 2 ans, habitant chez ses parents, 31, Grande-Rue, jouait dans une chambre du troisième étage, mercredi, vers deux heures. Il se pendit à la fenêtre, perdit l'équilibre, tomba dans le vide et, après avoir rebondi sur le balcon du premier, vint s'écraser sur le sol.

Dans cette terrible chute de plus de vingt mètres, l'enfant n'a pas bougé. Il n'a pas crié et avait le cou meurtri par les vitres. On le relève tout ensanglanté et il succombe presque aussitôt.

LILLE

Association des Ingénieurs de l'Industrie. — Pour fêter le troisième anniversaire de sa fondation, l'Association des Ingénieurs de l'Institut, organise, comme nous l'avons déjà dit dans un de nos précédents numéros, des fêtes qui promettent d'être très brillantes.

Samedi 31 mars, à 8 h. 1/2, un grand Concert de Gala suivi sera invitées les principales personnalités de notre ville sera donné à l'Hippodrome Lillois.

Parmi les artistes qui se feront entendre, nous pouvons citer MM. David, ténor de l'Opéra-Comique; Dupas, de l'Odéon; Mme Mesarat-Vieu, sociétaire de notre ville et l'Harmonie *Cercle Berlioz*; Mme Chaslon, danseuse-étoile de l'Opéra-Comique, et Mme Vaschelin, 1re sujet de l'Opéra, exécuteront leurs danses en arlouiles; Mme Fressel et le corps de ballet du Grand-Théâtre de Lille donneront le ballet de la Nuit de Valpurgis, de Faust.

Les portes de l'Hippodrome seront ouvertes à 7 heures 1/2 et le concert commencera à 8 h. 1/2 très précises.

Dimanche 1er avril, après l'ensemble générale annuelle, un grand banquet officiel sera donné dans les salons de l'Hôtel Delannoy.

Lundi 2 avril, les membres de l'Association et leurs familles partiront pour Dunkerque par train spécial; ils visiteront la Mairie, les installations de la Chambre de Commerce, le port, les ateliers et chantiers de France, le Sanatorium de St-Pol et celui de Zuydcoote.

M. Vancauwenberghe, maire de St-Pol-sur-Mer, conseiller général du Nord, ancien élève de l'Institut Industriel du Nord, s'est obligeamment chargé de l'organisation de toute cette partie du programme. Il est certain, dès maintenant, que le succès le plus complet récompensera ses efforts et que les adhérents à cette excursion familiale en emporteront en emportant le meilleur impression de cette journée qui clôturera de la plus agréable façon la série des fêtes du Trentième anniversaire de l'Association des Ingénieurs de l'Institut Industriel du Nord de la France.

La nouvelle Bourse. — Par arrêté du Préfet du Nord en date du 26 mars, une enquête est ouverte sur le projet de construction d'une Bourse de Commerce et en vue de l'acquisition des propriétés sises place de l'Hôtel, rues des Sœurs et autres nécessaires à cette construction; au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce de Lille.

Le projet en question avec les plans à l'appui sera déposé à la mairie du 3 au 17 avril, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ce délai expiré, un commissaire-enquêteur, désigné par le Préfecture, recevra à la mairie pendant trois jours, du 17 au 20 avril, de 1 à 6 heures du soir, les observations que pourraient provoquer ledit projet.

LE DRAME AU REVOLVER

de la rue du Faubourg-de-Béthune

Notre enquête — L'instruction

Tandis que le drame de lundi s'en allait à l'instruction, nous avons cru intéressant de lui laisser prendre les devants et de nous entrer en place à un complément d'enquête personnelle.

Dans le quartier

Les renseignements que nous avons recueillis sont contradictoires; tandis que dans son quartier le meurtrier est considéré comme un dangereux chenapan, sa famille voit en contraire en lui une victime d'une brute brutale.

« Brutal, grossier, joueur, sournois : il a tous les vices, Monsieur, nous déclare un vieux client d'un estaminet situé à proximité de la maison de Dieryckx.

« Tenez, nous lui-t-il, au mois d'août, l'an dernier, Dieryckx laissait une partie de boules chez M. Dutholt, cabaretier rue du Faubourg-de-Béthune. Il a la prétention d'être à ce jeu invincible. Son partenaire, Alexandre Vandeverre, ayant commis la maladresse de gagner cette partie, a brûle-pourpoint, le marchand de poisons lui assène sur le front un formidable coup de chope.

« Il y a quinze jours, en outre d'une querelle survenue dans un estaminet de la banlieue, Dieryckx, menace ses adversaires d'un coup de poignard.

« En outre, c'est un « coureur » infatigable; pendant que sa pauvre femme va du rue en rue vendre des poissons, son mari, pendant ce temps, « vous marit sous le cotillon. »

« Voici ce qu'en nous dit encore : Dieryckx a cinq enfants. Deux garçons et trois filles, dont quatre travaillent à l'usine. C'est lui qui tient les cordons de la bourse. Très bien vêtu, portant toujours bottines vernies, le marchand vit en grand seigneur et et rend tous les jours en Halles, où il fait les achats de poissons. Là on le trouve aux compétitions : mais de son temps non plus il n'observe le nouvel plus deux et sous l'incomprehension piquante dont l'enjeu atteint parfois cent sous. »

Ce qu'en dit de Mme Bottin

« Ce qu'en Mme Bottin, nous dit-on dans la rue d'Orchies : une pas grand'chose a, une « sang-froid » qui détonne son intérieur et délaisse ses petits enfants, pendant que son mari, Désiré Bottin, 48 ans, rebouche ouvrier rattachant, peine à l'atelier.

« Dans sa jeunesse, n'était une grande délurée qui courait les documents toujours en quête d'aventures. Bien avant de convoler en justes noces, elle possédait déjà deux bébés. Mais le mariage ne l'a pas assagi, son tempérament l'emporte bientôt vers l'adultère, et, lassé de cette immoralité, son mari se séparait d'elle il y a environ trois semaines.

« C'est à cette époque que commence la mauvaise conduite qu'elle quitte le domicile conjugal et dégoûte son habite chez son dernier amant Dieryckx.

Leurs relations, s'il faut en croire des témoins d'une scène qui se déroula dans la rue de Béthune, il y a deux semaines, n'avaient pas un caractère précisément platonique.

On nous raconte, en effet, que le marchand de poisons tenait de l'étrangler, et qu'elle dut son salut à une personne hospitalière, qui tolère qu'elle se cache chez elle, rue Monbary.

Voici maintenant, comment elle s'implante en logis de Dieryckx; ces renseignements nous sont communiqués par des membres de la famille même. Nous les donnons dans toute leur rigueur.

A la fin de juillet dernier, le point du Dieryckx tombait malade et s'alité. Comme il est pire, ni sa mère devant se rendre au travail, ne pouvaient le soigner avec sollicitude. Angèle Bottin s'offrit de passer quelques journées au chevet du petit malade. Dès lors, elle prit au repas dans la maison et l'état du bambin s'aggravant elle la veille durant plusieurs nuits.

Dieryckx rentrait souvent au logis très tard, s'étonnant de la garde-malade qu'elle avait besoin de repos : « Retournez donc vous coucher, Angèle, je prendrai votre place ! »

— A quoi bon, répondit cette dernière, aller rejoindre un mari froid comme un mercian de bois ! (sic).

Dieryckx n'a plus vingt ans, mais n'est un lameux guillard : il est inutile d'insister sur ce qui s'ensuivit.

Le pauvre gosse mourut. Angèle Bottin revint fréquemment chez son amant, à qui elle offrit en photographie et, pour donner le change, elle envoya ironiquement, à sa rivale, des cartes postales illustrées.

Chez le meurtrier

La famille Dieryckx est absolument ouvrée. Cependant, de notre enquête, il résulte qu'on s'attendait à un dénouement tragique.

Dieryckx était, ces derniers temps, renfermé et taciturne. Il ne paraît plus que rarement aux sions et avait l'intention de faire un séjour à Bruxelles pour mettre fin aux opportunités d'Angèle Bottin. A la profession de marchand de poissons, il joignait celle de brocanteur et d'horloger. C'était, paraît-il, un ouvrier expert en l'art de remettre en état des vieilles pendules et il gagnait dans ces divers travaux beaucoup d'argent.

Angèle Bottin ne le quittait plus. D'une jolie taille élevée, elle l'accompagne aux Halles, il y a huit jours, menaçant de le virioler s'il faisait mine de s'écarter d'elle.

Et'entre, elle lui demandait très-souvent l'argent pour payer ses nombreuses dettes et son loyer. C'est ainsi que Dieryckx lui remettait chaque semaine des sommes variant entre 20 et 25 fr. Le meurtre refusa d'argent de ce part déchéntnitches ce maîtresse une explosion de colère et de menaces.

Lorsqu'elle revint chercher ses habits, elle voulait décider son amant à fuir avec elle en Belgique.

Celui ci refuse : une courte querelle allume en Dieryckx la colère qui s'enfonçait en vain de contenir. On sait le reste.

A L'INSTRUCTION

Le meurtrier d'Angèle Bottin a comparu hier après midi devant M. Carrée de Malberg, juge d'instruction.

Le prévenu qui parle le français régnyant des Samanda et s'exprime avec difficulté s'excuse seulement de tutoyer un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Il regrette dans une certaine mesure l'acte dont il vu lui falloir répondre devant le justice, mais on veut surtout à en mettre de droit accolé à une suite douloureuse désorvilité.

Dieryckx dont le tempérament « des ex-

« Voici ce qu'en nous dit encore : Dieryckx a cinq enfants. Deux garçons et trois filles, dont quatre travaillent à l'usine. C'est lui qui tient les cordons de la bourse. Très bien vêtu, portant toujours bottines vernies, le marchand vit en grand seigneur et et rend tous les jours en Halles, où il fait les achats de poissons. Là on le trouve aux compétitions : mais de son temps non plus il n'observe le nouvel plus deux et sous l'incomprehension piquante dont l'enjeu atteint parfois cent sous. »

Ce qu'en dit de Mme Bottin

« Ce qu'en Mme Bottin, nous dit-on dans la rue d'Orchies : une pas grand'chose a, une « sang-froid » qui détonne son intérieur et délaisse ses petits enfants, pendant que son mari, Désiré Bottin, 48 ans, rebouche ouvrier rattachant, peine à l'atelier.

« Dans sa jeunesse, n'était une grande délurée qui courait les documents toujours en quête d'aventures. Bien avant de convoler en justes noces, elle possédait déjà deux bébés. Mais le mariage ne l'a pas assagi, son tempérament l'emporte bientôt vers l'adultère, et, lassé de cette immoralité, son mari se séparait d'elle il y a environ trois semaines.

« C'est à cette époque que commence la mauvaise conduite qu'elle quitte le domicile conjugal et dégoûte son habite chez son dernier amant Dieryckx.

Leurs relations, s'il faut en croire des témoins d'une scène qui se déroula dans la rue de Béthune, il y a deux semaines, n'avaient pas un caractère précisément platonique.

On nous raconte, en effet, que le marchand de poisons tenait de l'étrangler, et qu'elle dut son salut à une personne hospitalière, qui tolère qu'elle se cache chez elle, rue Monbary.

Voici maintenant, comment elle s'implante en logis de Dieryckx; ces renseignements nous sont communiqués par des membres de la famille même. Nous les donnons dans toute leur rigueur.

A la fin de juillet dernier, le point du Dieryckx tombait malade et s'alité. Comme il est pire, ni sa mère devant se rendre au travail, ne pouvaient le soigner avec sollicitude. Angèle Bottin s'offrit de passer quelques journées au chevet du petit malade. Dès lors, elle prit au repas dans la maison et l'état du bambin s'aggravant elle la veille durant plusieurs nuits.

Dieryckx rentrait souvent au logis très tard, s'étonnant de la garde-malade qu'elle avait besoin de repos : « Retournez donc vous coucher, Angèle, je prendrai votre place ! »

— A quoi bon, répondit cette dernière, aller rejoindre un mari froid comme un mercian de bois ! (sic).

Dieryckx n'a plus vingt ans, mais n'est un lameux guillard : il est inutile d'insister sur ce qui s'ensuivit.

Le pauvre gosse mourut. Angèle Bottin revint fréquemment chez son amant, à qui elle offrit en photographie et, pour donner le change, elle envoya ironiquement, à sa rivale, des cartes postales illustrées.

Chez le meurtrier

La famille Dieryckx est absolument ouvrée. Cependant, de notre enquête, il résulte qu'on s'attendait à un dénouement tragique.

Dieryckx était, ces derniers temps, renfermé et taciturne. Il ne paraît plus que rarement aux sions et avait l'intention de faire un séjour à Bruxelles pour mettre fin aux opportunités d'Angèle Bottin. A la profession de marchand de poissons, il joignait celle de brocanteur et d'horloger. C'était, paraît-il, un ouvrier expert en l'art de remettre en état des vieilles pendules et il gagnait dans ces divers travaux beaucoup d'argent.

Angèle Bottin ne le quittait plus. D'une jolie taille élevée, elle l'accompagne aux Halles, il y a huit jours, menaçant de le virioler s'il faisait mine de s'écarter d'elle.

Et'entre, elle lui demandait très-souvent l'argent pour payer ses nombreuses dettes et son loyer. C'est ainsi que Dieryckx lui remettait chaque semaine des sommes variant entre 20 et 25 fr. Le meurtre refusa d'argent de ce part déchéntnitches ce maîtresse une explosion de colère et de menaces.

Lorsqu'elle revint chercher ses habits, elle voulait décider son amant à fuir avec elle en Belgique.

Celui ci refuse : une courte querelle allume en Dieryckx la colère qui s'enfonçait en vain de contenir. On sait le reste.

A L'INSTRUCTION

Le meurtrier d'Angèle Bottin a comparu hier après midi devant M. Carrée de Malberg, juge d'instruction.

Le prévenu qui parle le français régnyant des Samanda et s'exprime avec difficulté s'excuse seulement de tutoyer un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Il regrette dans une certaine mesure l'acte dont il vu lui falloir répondre devant le justice, mais on veut surtout à en mettre de droit accolé à une suite douloureuse désorvilité.

Dieryckx dont le tempérament « des ex-

DERNIÈRE HEURE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

La séance de jeudi

Algésiras, 29 mars.

La Conférence a tenu jeudi après midi une séance plénière. Le séance avait été fixée à jeudi matin dix heures, mais, au dernier moment, elle a dû être ajournée, pour permettre au comité de rédaction de continuer ses travaux, retardés par l'obstruction des délégués marocains.

Le Comité a examiné les questions du contrôle des douanes et des administrations des douanes. Les délégués marocains, toujours mécontents, font une opposition complète étouffée qui concerne le caisse spéciale des douanes, le surtaxe des douanes, le neutralité, les collaborateurs et l'autorité du corps diplomatique.

Les questions secondaires

On croit, dans les milieux diplomatiques, que la conférence n'est pas tini mes travaux cette semaine ni, comme on l'espérait; on est assuré que l'entente sera faite sur les points capitaux, essentiels, mais qu'il restera des questions secondaires à régler pour lesquelles l'accord demandera un certain temps et qu'en outre la rédaction du protocole final sera quelque peu laborieuse.

On considère comme absolument inexacte la nouvelle donnée par un correspondant à Algésiras et après laquelle la Banque d'Etat marocaine aurait le contrôle des douanes, en lieu et place du consortium des banques françaises, en échange de l'engagement pris par elle d'assumer toutes les responsabilités et tous les devoirs qui en dérivent, c'est-à-dire de s'obliger à percevoir et verser dans une caisse spéciale, dite fonds d'intérêts, des ressources nécessaires, les fonds des divers gouvernements, tels qu'ils avaient été versés par Tanger chérifien, le paiement régulier des de dette contractée en 1904, enfin d'engager à cet effet, sous la même forme et dans les mêmes conditions, le personnel de contrôle actuellement en service du « contrôle ».

D'ailleurs, la France n'accepterait pas une parcille combinaison.

LES INVENTAIRES des BIENS D'ÉGLISE

Encore un officier rebelle

Nantes, 29 mars.

Le 8 avril prochain, le capitaine de Lerminat, du 118e de ligne, à Quimper, comparaîtra devant le conseil de guerre du 12e corps d'armée, pour refus d'obéissance à une réquisition civile.

Le capitaine de Lerminat avait reçu l'ordre de son colonel de se rendre à Tourch (Finistère), avec sa compagnie, à l'effectif de 100 hommes, pour assurer l'ordre pendant le tentative d'inventaire de l'église de cette petite commune.

Le capitaine de Lerminat parti donc avec sa compagnie.

L'église de Tourch, comme beaucoup d'édifices écrasants, se trouve placée au milieu du cimetière. Les manifestants étaient entrés dans le cimetière. Les gendarmes essayèrent de les en déloger, mais, insuffisamment nombreux, ils en furent repoussés. Redoublés d'un côté, les manifestants occidentaux les mors et revenaient d'un autre. C'est alors que constatant son impuissance, l'officier de gendarmerie demandait le concours des soldats. Le capitaine de Lerminat exigea une réquisition écrite du commissaire de police présent sur lieu. Quand il lui en possession du cette pièce, il dit au commissaire : « Mon concours ne saurait me dégager de mon devoir de citoyen. Je ne dégagerai pas mes hommes. Je ne dégagerai pas mes hommes. Je ne dégagerai pas mes hommes